

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 30 novembre 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017**

-----

**2017 DLH 281** Budget participatif 2015 : création d'un espace vert partagé rue Louis-Blanc (10e) par Paris Habitat OPH.

**M. Ian BROSSAT et Mmes Pénélope KOMITES,  
Pauline VÉRON, rapporteurs**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 7 novembre 2017 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de création d'un espace vert partagé rue Louis-Blanc (10e) par Paris Habitat OPH ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 6 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission, Mmes Pénélope KOMITES au nom de la 3e Commission et Pauline VÉRON au nom de la 7e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la participation de la Ville de Paris au financement du programme de création d'un espace vert partagé rue Louis-Blanc (10e) par Paris Habitat OPH.

Article 2 : Pour ce programme, Paris Habitat OPH bénéficiera d'une subvention municipale d'un montant maximum de 180.000 euros.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, nature 204182, rubrique 72, du budget municipal d'investissement.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à conclure avec Paris Habitat OPH la convention fixant les modalités de versement de la participation de la Ville de Paris au financement du programme.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**